



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Nailloux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Lison GLEYES, Maire de Nailloux.

Date de la convocation : 25 mars 2026

Étaient présents 26 : ABRARD Frédéric, ARPAILLANGE Michel, AURET Laurent, BALONAS Mélanie, BRET Carole, CABANER Charlotte, CARREY Justine, CHEVAUGEON Maurice, CORREGÉ Céline, DELMAS Christian, DELRIEU Luc, DJOUDER Sarah, FOURCADE Georges, GLEYES Lison, GOUTNIKOFF Sylvie, LAURENS Fabrice, LEBRUN Guillaume, LEVRAT Anne, MARTY Pierre, METIFEU Marc, MOUGINOT Sarah, NAUTRE Eva, OBIS Eliane, PADIOU Laurent, RENARD Laurent, SCIÉ Nicole.

Était excusé 1 : AIGOUY Jean

Pouvoirs 1 : AIGOUY Jean pouvoir à METIFEU Marc

Secrétaire de séance : ARPAILLANGE Michel

ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE A L'ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE DU LAURAGAIS

L'Ecole Intercommunale de Musique du Lauragais (EIML) a été fondée en 1988 et est gérée par un syndicat mixte constitué d'élus des 4 communes antennes (Caraman, Villefranche de Lauragais, Revel et Nailloux)

Pour ce syndicat, le conseil municipal doit élire 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Madame la Maire demande aux conseillers de faire acte de candidature comme délégués titulaires.

Se sont présentés :

- Titulaires :
 - o Michel ARPAILLANGE
 - o Frédéric ABRARD
 - o Guillaume LEBRUN

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Sens des votes : nombre + procurations		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
25	0	2

- De désigner Michel ARPAILLANGE et Frédéric ABRARD, délégués titulaires à l'EIML.

Madame la Maire demande aux conseillers de faire acte de candidature comme délégués suppléants.

- Suppléants
 - o Anne LEVRAT
 - o Fabrice LAURENS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Sens des votes : nombre + procurations		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	0	3

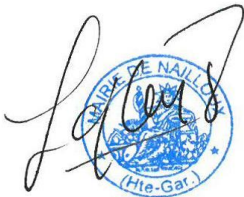

- De désigner Anne LEVRAT et Fabrice LAURENS, délégués suppléants à l'EIML.
- De donner mandat à madame le Maire pour signer toutes les pièces utiles à cette affaire.

Ampliation de la présente sera affichée à la mairie de Nailloux et transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré à Nailloux, les jour, mois et an que susdits.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
transmission
en Préfecture le : 16/04/2026
de l'affichage le : 16/04/2026

Lison GLEYES
Maire,

Michel ARPAILLANGE
Secrétaire de séance,

